VILLE DE NYON

CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 11 décembre 2023

Président : M. Vincent BUCCINO

Rapport sur : Préavis N° 2023/108

Rapporteur : M. Mathieu FARINE

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2023/108 concernant la demande d'un crédit de CHF 39'933'000.— TTC pour la réalisation du Complexe multisport, de la 1re étape du Parc des sports de Colovray et d'une centrale solaire,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 39'933'000.— TTC pour la réalisation du Complexe multisport, de la 1re étape du Parc des sports de Colovray et d'une centrale solaire ;

2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;

3. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du Complexe multisport de Colovray, un montant annuel de CHF 337'896.— au budget de fonctionnement du Service des sports, manifestations et maintenance pour l'entretien et l'exploitation du site ;

4. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du Complexe multisport de Colovray, un montant annuel de CHF 104'500.— au budget de fonctionnement du Service de l'environnement pour l'entretien du site ;

5. de prendre acte que la Municipalité inscrira, dès l'année d'ouverture du Complexe multisport de Colovray, un montant annuel de CHF 423'000.— au budget de fonctionnement du Service d'architecture pour l'entretien du site ;

6. de recourir au Fonds EEER (Fonds N° 9280.32) pour un montant de CHF 290'000.— à prélever du compte N° 865.4819.00 – *Prélèvement sur fonds de réserve* afin de financer partiellement la centrale solaire ;

7. de prendre en compte que les différents soutiens financiers viendront réduire les coûts d'investissements.

Les conclusions du préavis sont acceptées, au vote nominal, par 74 oui, 6 non et 11 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 12 décembre 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président : **La Secrétaire :**